

GE_GERICHTE JTAPI/908/2024 vom 12. September 2024

GE Cour de justice, 2024-09-12, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_JTAPI_908_2024

FR: GE_GERICHTE JTAPI/908/2024 du 12 septembre 2024

IT: GE_GERICHTE JTAPI/908/2024 del 12 settembre 2024

Erwägungen

E. 1

Le Tribunal administratif de première instance connaît des recours dirigés, comme en l'espèce, contre les décisions prises par la ville / le département (art. 115 et 116 de la loi sur l'organisation judiciaire du 26 septembre 2010 - LOJ - E 2 05 ; art. 50 de la loi sur la gestion des déchets du 20 mai 1999 - LGD - L 1 20).

E. 2

Aux termes de l'art. 65 al. 2 LPA, l'acte de recours contient l'exposé des motifs ainsi que l'indication des moyens de preuve. Les pièces dont dispose le recourant doivent être jointes. À défaut, la juridiction saisie impartit un bref délai au recourant pour satisfaire à ces exigences, sous peine d'irrecevabilité.

E. 3

Selon l'art. 72 de la loi sur la procédure administrative du 12 septembre 1985 (LPA - E 5 10), l'autorité de recours peut, sans instruction préalable, par une décision sommairement motivée, écarter un recours manifestement irrecevable ou rejeter un recours manifestement mal fondé.

E. 4

En l'espèce, dans son acte de recours, le recourant n'a pas clairement désigné la décision qu'il contestait et ne l'a pas jointe. Invité par courrier recommandé du 13 août 2024, valablement distribué le 20 août 2024, à transmettre copie de ladite décision au tribunal d'ici au 26 août 2024, sous peine d'irrecevabilité de son recours, le recourant n'a pas donné suite.

E. 5

Dès lors, le recours ne peut qu'être déclaré irrecevable en application de l'art. 65 al. 1 LPA et selon la procédure simplifiée de l'art 72 LPA, rien ne permettant au surplus de retenir que l'intéressé aurait été empêché d'agir en raison d'un cas de force majeure.

E. 6

Au vu de l'issue du litige, un émolument de CHF 100.- sera mis à la charge du recourant.

- 3/3 - A/2599/2024

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.